Formateur Régional FF Voile Contenus et modalités de la formation

Le formateur régional FFVoile intervient dans le cadre des formations habilitées par la FFVoile. Il peut former des moniteurs de voile saisonniers* sur les 6 UCC de la formation. Il peut certifier les UCC 2 à 5.

La formation doit permettre aux participants d'acquérir des compétences d'encadrement d'une formation de moniteur de voile saisonnier* et d'assurer le lien entre la formation initiale des moniteurs à l'enseignement de la voile et leur contribution à l'animation sportive des clubs.

Modalités d'organisation :

Un stage initial de **24 heures minimum**.

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les fondamentaux de la démarche d'enseignement.
 - o Concepts clefs: les projets de navigation / les niveaux d'autonomie / les domaines de compétence.
 - Utilisation des outils : carte de progression et livret de certification / Manuel et DVD Enseigner la voile.
 - Mettre en place des situations de certification des niveaux FFVoile.
- Connaître la démarche de formation.
 - Concepts clefs: les domaines de compétences / les UCT et les UCC / les modalités de certification / les différents rubans pédagogiques.
 - Utilisation des outils: Livret de formation du moniteur / Mallette du formateur / FFVoile Multimédia.
- Mettre en place et animer des séquences collectives (en salle et sur l'eau) de formation de moniteur portant sur les 6 UCC :
 - Faire expérimenter aux moniteurs stagiaires des situations de formation autour des objectifs fondamentaux de la démarche d'enseignement notamment :
 - o Faire émerger un projet de navigation et mettre en place une séance s'y référant (Sensation/Performance/Exploration).
 - Maîtriser le processus d'analyse technique et diversifier ses modes d'intervention (démontrer, expliquer, proposer un exercice...).
 - Analyser les conduites en référence à la carte progression.
- Assurer le tutorat des moniteurs stagiaires lors de leur intervention avec un public réel de pratiquants.
- Evaluer les UCC de la formation de moniteur saisonnier* et certifier les UCC 2 à 5.

Modalités de certification :

A l'issue du stage initial de 24h (minimum) le formateur certifie le stagiaire à partir d'une évaluation continue de son engagement et adhésion et d'une épreuve certificative de la maîtrise des fondamentaux de la démarche.

Certification de fin de formation régionale :

Le stage initial de 24h minimum débouche sur une certification FFVoile valant qualification (ou actualisation de la qualification tous les 4 ans) de **formateur régional FFVoile.** Cette certification est enregistrée sur le fichier national des certifications FFVoile.



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
9h00 Tour de table Situation de référence : Questionnaire sur la démarche d'enseignement 11h00 Présentation générale du dispositif de formation	9h00 Construire des situations de formation Utiliser les outils FFV Mallette du formateur	9h Accompagner les apprentissages de l'AMV (le tutorat) • TP : Pendant (vidéos ou comment intervenir pendant l'encadrement) • TP : Après et avant : retours, démarche et outils VRC	9h00 Synthèse: modélisation démarche de formation 10h30 Epreuve de Certification 12h00 Bilan Fin 12h30
12h – 13h30 REPAS	12h – 13h30 REPAS	12h – 13h30 REPAS	REPAS
 13h30 Maîtriser la démarche d'enseignement : TP Méli-Mélo et lecture carte de progression : définition des grands éléments terminologiques Logique des niveaux techniques modélisation Construire des situations d'animations (ou comment intégrer le projet/les compétences/les contenus ?) TP des Extrêmes Fin 17h30 	13h30 Construire des situations de formation (suite) • récits d'expérience • conception • didactique des outils fédéraux Fin 17h30	13h30 L'évaluation du Niveau 5 Evaluer son stagiaire AMV • situations dévaluation • critères d'évaluation 15h Ruban Pédagogique : logique de construction, cohérence démarche d'enseignement /démarche de formation Fin 17h30	

